

J'ai rencontré, dernièrement, plusieurs étudiants qui sont un peu inquiets de la tournure des engagements qu'ils ont actuellement avec les forces armées. Monsieur le président, on sait que de nombreux étudiants, en faisant leur cours, ont conclu des engagements écrits avec les forces armées, et ces jeunes-là doivent, souventefois, au cours des vacances d'été, faire du service militaire pour remplir ces engagements. Or, on m'a appris que ces jeunes étudiants, depuis longtemps, ont demandé aux autorités militaires si l'unification des forces armées aura des conséquences sur les engagements qu'ils ont conclus avec les autorités militaires. Il serait grand temps que le ministre nous donne des informations sur ce sujet, puisque les étudiants doivent évidemment travailler au cours des vacances d'été, et ils doivent savoir immédiatement, avant que l'année scolaire se termine, s'ils pourront se fier aux contrats d'engagement qu'ils ont signés avec les forces armées.

Il y a également dans ce bill des dispositions qui sont inquiétantes, et je veux surtout faire allusion à l'article 6, qui donne aux autorités militaires, sous le titre de l'unification, le pouvoir de décréter des transferts obligatoires d'un corps à un autre, soit de la marine, soit de l'aviation ou soit de l'armée. Or, monsieur le président, ce transfert obligatoire d'un des trois corps armés du Canada, à mon avis, implique une certaine conscription de nos forces armées. Évidemment, lorsqu'on parle de conscription, cela fait toujours mal à nos amis d'en face et à nous, les conservateurs, qui savons ce que cela nous a fait, au point de vue politique dans la province de Québec, depuis 1917. Nos amis, les libéraux, ont toujours rejeté sur le dos des conservateurs la conscription qui a été mise en force en 1917 par un gouvernement unioniste, même si ce gouvernement unioniste était composé de libéraux, de conservateurs. Il reste un fait, cependant; nous avons porté, depuis 1919, dans la province de Québec, ce fardeau de la conscription qu'on nous avait imposée par une loi, comme on le sait.

Or, je pense que l'article qui prévoit le transfert obligatoire d'un corps militaire à un autre est une sorte de conscription déguisée, et je crois également que le ministre a, par ce bill, le pouvoir d'appeler des jeunes gens dans les forces armées, lorsque le nombre minimum requis pour les exigences des forces armées n'aura pas été atteint. Le ministre prétend qu'il aura besoin de 100,000 soldats sous les armes.

• (5.40 p.m.)

Or, ce n'est pas vous apprendre un secret que de vous dire que, depuis que nous parlons de l'unification, l'enrôlement de nos jeunes

[L'hon. M. Asselin.]

dans les forces armées a diminué considérablement. Et c'est facile à comprendre, parce que ces jeunes s'en vont à l'aventure. Il y en a également qui préfèrent garder leur liberté, c'est-à-dire qu'en s'enrôlant, ils veulent être libres de choisir un corps plutôt qu'un autre. Il y a des jeunes qui préfèrent devenir marins; d'autres, aviateurs; d'autres, soldats. Or, évidemment, en vertu de l'article 6, les autorités militaires auront le pouvoir de transférer les recrues d'un corps à un autre sans même obtenir leur consentement au préalable. A mon avis, ce pouvoir, accordé en vertu de l'article 6 de ce bill, équivaut à une conscription, et nos jeunes craignent ce genre d'esclavage. Ils veulent garder leur liberté. En s'enrôlant, ils veulent être libres de servir soit dans la marine, soit dans l'aviation, soit dans l'armée.

Au tout début, lorsque le ministre a présenté son Livre blanc sur la défense nationale, il y a eu un certain courant de sympathie. On doit admettre que notre population se rend compte que nos gouvernements attribuent une trop forte somme d'argent à la défense nationale. Le Livre blanc, qui avait été présenté par le ministre, et la déclaration de celui-ci par la suite, nous laissaient entendre qu'il était possible d'épargner des sommes d'argent aux contribuables en réalisant l'unification des forces armées et ceci, à mon avis, était un atout considérable pour le ministre de la Défense nationale.

Mais lorsque les contribuables ont pris connaissance des prévisions budgétaires pour la prochaine année financière, ils ont constaté que le budget de la défense nationale avait été augmenté de 115 millions de dollars. Ils se demandent comment le ministre peut prétendre qu'il épargnerait de l'argent aux contribuables en voulant faire adopter son bill sur l'unification des forces armées?

Monsieur le président, lorsqu'on pense qu'il en coûtera plusieurs millions de dollars aux contribuables canadiens seulement pour effectuer un changement d'uniforme, c'est-à-dire que les trois services auront tous le même uniforme, nous sommes à nous demander si réellement le ministre, dans son Livre blanc et dans les discours qu'il a prononcés à la Chambre et ailleurs, était justifié de prétendre qu'en adoptant ce bill sur l'unification des forces armées, il épargnerait des sommes d'argent aux contribuables canadiens.

Cette année, le budget, je le répète, dépasse celui de l'an passé de 115 millions de dollars. Et pourtant, il y a d'autres questions plus urgentes que le changement de l'uniforme de nos militaires! Nous en avons eu la preuve très évidente cet après-midi, lorsqu'on a réclamé un débat d'urgence pour aider nos cultivateurs de l'Est, du Québec. Actuellement, le